

Engagements par type de frais

► Les différents postes de frais

Les engagements de formation d'Actalians couvrent l'ensemble des frais de formation du dossier, quelle que soit la durée de la formation et sa répartition sur plusieurs exercices. Si la formation se déroule sur plusieurs exercices, la totalité de la charge est imputée sur les engagements de l'année en cours.

Les engagements de formation sont ventilés par poste de frais :

- Frais forfaitaires de la professionnalisation (contrat et périodes).
- Reversement du différentiel forfait pédagogique/frais réels pédagogiques en professionnalisation, ce reversement est affecté à la prise en charge des frais de salaires.
- Frais d'exercice de la fonction tutorale.
- Frais pédagogiques.
- Frais de salaires, uniquement pris en charge par les contributions conventionnelles ou versements volontaires.
- Frais de transport.
- Frais d'hébergement.
- Frais divers.

► Calcul des prises en charge

Les prises en charge au titre du plan légal et du plan conventionnel sont définies en barèmes.

Le reste à charge, par rapport au coût réel de la formation, est pris en charge sur les attributions des entreprises ou des établissements de plus de 10 salariés, à leur demande.

Ne sont prises en charge que les actions d'une durée supérieure à la demi-journée (hors dérogation du Conseil d'administration d'Actalians).

Lorsqu'une durée de formation est exprimée en « jour » on considère que sa durée est de 7 heures.

Lorsque les salaires sont pris en charge au réel, ils incluent l'ensemble des éléments fixes de rémunération et le coût horaire est majoré d'un pourcentage au titre des charges sociales. Le taux forfaitaire est de 51 %.

► Prise en charge des frais de transport et hébergement

La grille des barèmes de frais annexes est unique pour toutes les professions. Pour chaque action, les sections paritaires professionnelles définissent le type de frais pris en charge (salaire et frais annexes).

Lorsque les frais annexes sont pris en charge, ils le sont selon le barème d'Actalians sur le budget « plan de formation » :

Déjeuner : 15 €	Stage d'une demi-journée pas de prise en charge des frais annexes
Nuitée (incluant dîner et petit déjeuner) : 85 € (pas de prise en charge de nuitée en dessous de 200 km A/R)	
Déplacement : 0,25 €/km pour le parcours entreprise-centre de formation, si la distance est supérieure à 30 km A/R	